



« **Dieu veut** établir dans le monde la dévotion à mon Cœur Immaculé. »
(Notre-dame, le 13 juillet 1917)

Samedi prochain, 5 février 2022 : 1^{er} samedi du mois

Méditation proposée :	5 ^e mystère joyeux : Le recouvrement de Jésus au temple Version internet, cliquez ICI Version PDF, cliquez ICI Autres méditations, cliquez ICI .
Offrir ce 1 ^{er} samedi pour réparer :	les offenses de ceux qui outragent Notre-Dame directement dans ses saintes images

Lettre de liaison n° 130 (2 février 2022)

1^{re} partie : Le message de Fatima

La deuxième prière que l'Ange apprit aux trois petits bergers lors de sa troisième apparition en 1916, commence par un acte d'adoration. Mais au lieu de dire simplement « *Mon Dieu, je vous adore* » comme dans la première prière, ici l'Ange est plus explicite et dit : « *Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, je Vous adore profondément.* » Cette invocation à la Sainte Trinité placée au tout début de la prière est un clair rappel que le premier dogme de notre religion est celui de la Sainte Trinité.

Un jour dans un sermon, un prédicateur demanda à l'assemblée quel mot ou expression résumerait le mieux possible, selon eux, la religion catholique. Après avoir laissé un petit temps de réflexion, il ajouta : « *Si vous avez répondu l'Amour, vous avez 1 sur 20. Si vous avez répondu la Fraternité, vous avez toujours 1 sur 20. Si vous pensez que c'est la Charité, c'est un peu mieux : vous avez 3 sur 20. Mais si vous avez répondu : la Sainte Trinité, alors là, vous avez 20 sur 20 !* »

En effet, la Sainte Trinité est le dogme fondamental auquel tout se ramène dans le christianisme. C'est en son nom que tous les chrétiens sont baptisés. C'est au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit que commence et s'achève la messe, l'office divin, que l'on confère les sacrements. Tous les psaumes se terminent par un *Gloria Patri*. Tous les hymnes s'achèvent par une conclusion en l'honneur des trois personnes divines. Toutes nos prières (la prière du matin, les Benedicite avant les repas, les grâces après, le chapelet quotidien, ...) commencent et se terminent par un signe de croix en invoquant la Sainte Trinité.

Le *Catéchisme de la doctrine chrétienne* de saint Pie X, précise au n° 13 : « *Les deux mystères principaux de la Foi : 1° Unité et Trinité de Dieu ; 2° Incarnation, Passion et Mort de N.-S. Jésus-Christ.* »

Dès les premiers siècles, pour éviter que des hérétiques n'assistent à la messe, juste avant l'Offertoire, l'assemblée devait réciter une profession de foi. Il existe plusieurs de ces professions, appelées symboles de foi, ou plus simplement symboles. Plusieurs évêques, saint Irénée, Origène, Tertullien, saint Athanase... en composèrent pour la région dont ils avaient la charge. L'un des plus connus est celui rédigé par le concile de Nicée (325), complété par le concile de Constantinople (381), connu sous le nom de *Credo*. L'usage s'en répandit ensuite en Espagne, en Gaule et dans les pays germaniques. Rome l'adopta au XI^e siècle pour les dimanches et les grandes fêtes des confesseurs de la Foi. Ce *Credo* a été intégralement repris dans la profession de foi du concile Vatican I (6 janvier 1870).

L'Église intégra également le symbole de saint Athanase dans l'office du dimanche jusqu'à la réforme liturgique de 1971. Ainsi, pendant mille ans, les deux symboles de Nicée-Constantinople et de saint Athanase furent récités tous les dimanches, soit au cours de la messe, soit pendant l'office. Ce dernier étant moins connu que le *Credo*, peut-être n'est-il pas inutile de le rappeler. Le voici :

Quiconque veut être sauvé, doit avant tout tenir la foi catholique, et celui qui ne l'aura pas gardée entière et sans atteinte périra certainement pour l'éternité.

Or la foi catholique consiste à révéler un seul Dieu dans la Trinité, et la Trinité dans l'Unité, sans confondre les Personnes ni diviser la substance. Car autre est la personne du Père, autre celle du Fils, autre celle du Saint-Esprit. Mais le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont une même divinité, une gloire égale, une même éternelle majesté.

Comme est le Père, tel est le Fils, tel est le Saint-Esprit. Le Père est incréé, le Fils est incréé, le Saint-Esprit est incréé. Le Père est infini, le Fils est infini, le Saint-Esprit est infini. Le Père est éternel, le Fils est éternel, le Saint-Esprit est éternel. Cependant ils ne sont pas trois éternels, mais UN seul Éternel. Ils ne sont pas non plus trois incréés, ni trois infinis, mais UN seul incréé et UN seul infini.

De même, le Père est tout-puissant, le Fils est tout-puissant, le Saint-Esprit est tout-puissant. Cependant, ils ne sont pas trois Tout-puissants, mais UN seul Tout-puissant. Ainsi, le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu. Cependant ils ne sont pas trois dieux, mais UN seul Dieu. Ainsi, le Père est Seigneur, le Fils est Seigneur, le Saint-Esprit est Seigneur. Cependant ils ne sont pas trois Seigneurs, mais UN seul Seigneur.

Car de même que la vérité chrétienne nous oblige à confesser que chacune des trois Personnes est Dieu et Seigneur, de même la religion catholique nous défend de dire qu'il y a trois Dieux ou trois Seigneurs.

Le Père n'a été fait par personne, Il n'est ni créé, ni engendré. Le Fils vient du Père seul ; Il n'est ni fait, ni créé, mais engendré. Le Saint-Esprit vient du Père et du Fils ; Il n'est ni fait ni créé, ni engendré, mais Il procède de l'un et de l'autre. Il y a donc un seul Père et non trois Pères ; un seul Fils, et non trois Fils ; un seul Saint-Esprit, et non trois Saints Esprits.

Et dans cette Trinité, il n'y a ni avant ni après, ni plus grand ni plus petit ; mais les trois Personnes sont toutes trois co-éternelles et égales entre elles. Si bien qu'en toutes choses, comme on l'a déjà dit, on doit révéler l'Unité en la Trinité, et la Trinité en l'Unité. Celui donc qui veut être sauvé doit penser ainsi de la Sainte Trinité.

Mais il est nécessaire encore pour le salut éternel qu'il croie fidèlement en l'Incarnation de notre Seigneur Jésus-Christ. Or la foi droite consiste à croire et à confesser que notre Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, est Dieu et homme. Il est Dieu, étant engendré de la substance de son Père avant les siècles, et il est homme, étant né de la substance d'une mère dans le temps.

Dieu parfait et homme parfait, subsistant dans une âme raisonnable et un corps humain. Égal au Père selon la divinité, moindre que le Père selon l'humanité. Bien qu'il soit Dieu et homme, il n'est cependant qu'un seul Christ, et non deux. Son unité ne vient pas d'un changement de sa divinité en humanité, mais de l'union de son humanité à la divinité. Il est parfaitement un, sans mélange des natures, mais dans l'unité de sa personne. Car de même que l'âme raisonnable et la chair est un seul homme, ainsi Dieu et l'homme est un seul Christ.

C'est Lui qui a souffert pour notre salut, est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant et, de là, viendra juger les vivants et les morts. À son avènement, tous les hommes ressusciteront avec leurs corps et rendront compte de leurs actions personnelles. Et ceux qui auront fait le bien iront dans la vie éternelle ; et ceux qui auront fait le mal iront dans le feu éternel.

Telle est la foi catholique. Celui qui n'a pas cette foi ferme et sincère ne saurait être sauvé.

Le concile de Florence, qui traita en particulier de l'épineuse question du *Filioque* avec l'Église d'Orient, au cours de sa 8^e session, le 22 novembre 1439, par la bulle *Unionis Armenorum*, arrêta une série de huit points sur lesquels tous les participants se mirent d'accord. Le sixième point d'entente était le suivant : « *Sixièmement : une règle abrégée de la foi du très bienheureux Athanase qui commence par : "Quiconque veut être sauvé, etc."* » Le symbole de saint Athanase a donc été officiellement reconnu par un concile œcuménique comme un point nécessaire pour être catholique et fait donc partie de l'enseignement infaillible de l'Église. Le concile va jusqu'à le qualifier de « *règle abrégée de la foi* ».

Devant l'importance de ce dogme, il n'est donc pas étonnant que l'Ange ait commencé sa prière par une invocation à la Sainte Trinité. Notons également chez l'Ange l'utilisation systématique du chiffre trois, comme s'il voulait que chacun de ses actes soit une marque de vénération envers la Sainte Trinité :

- Les apparitions silencieuses de 1915 sont au nombre de trois.
- En 1916, il apparaît également trois fois.
- Lors de sa première apparition, il fait répéter trois fois aux petits voyants la prière : « *Mon Dieu, je crois, etc.* ».
- Il fait aussi répéter trois fois la deuxième prière qu'il leur apprend au cours de sa troisième apparition.
- Et après leur avoir donné la communion, il leur fait encore répéter trois fois cette deuxième prière.

Tout ceci nous rappelle que la Sainte Trinité est un dogme essentiel de notre religion. Un tel rappel n'est-il

pas particulièrement pertinent à notre époque où, par souci d'œcuménisme, il est souvent de bon ton d'insister sur le caractère monothéiste de notre foi ?

Alors, ayons une grande vénération envers la Sainte Trinité et pensons à réciter la prière apprise par l'Ange aux trois petits voyants de Fatima. Et méditons de temps en temps le symbole de saint Athanase.

2^e partie : Le secret de Fatima

Nous avons vu que, dans le [dossier diffusé par le Vatican](#) le 26 juin 2000, deux documents attribués à sœur Lucie sont très curieux. Le premier, une lettre datée du 12 mai 1982 et prétendument adressée au pape, a été analysé en détail dans la [lettre de liaison n°128](#). Analysons maintenant le deuxième qui aborde la question de la consécration de la Russie au Cœur Immaculé de Marie. Voici l'extrait qu'en cite Mgr Bertone dans la présentation du dossier :

Sœur Lucie confirma personnellement que cet acte solennel et universel de consécration correspondait à ce que voulait Notre-Dame (« *Sim, está feita, tal como Nossa Senhora a pediu, desde o dia 25 de Março de 1984* »: « Oui, cela a été fait, comme Notre-Dame l'avait demandé, le 25 mars 1984 »: lettre du 8 novembre 1989). C'est pourquoi toute discussion, toute nouvelle pétition est sans fondement.

Mis à part l'extrait du troisième mémoire, c'est le seul passage du dossier du Vatican dans lequel il est question de la consécration de la Russie. C'est un premier point d'étonnement, car, dans la version mise en annexe des dernières éditions des mémoires de sœur Lucie, sans les titres, les signatures et les notes, le dossier contient environ 10 000 mots répartis sur un peu plus de 700 lignes, et occupe 37 pages. L'extrait concernant la consécration de la Russie ne fait que 67 mots répartis sur 5 lignes. Sur un sujet aussi important et controversé, on se serait attendu à plus. Des sujets d'une importance moindre ont eu droit à beaucoup plus. Par exemple :

- la lettre de Jean-Paul II expliquant à sœur Lucie qu'il n'aurait pas le temps de la voir le 13 mai 2000, jour de la béatification de François et Jacinthe à Fatima, occupe 3 pages (la reproduction de la lettre originale occupe deux pages et sa traduction une troisième page) ;
- la prière de la consécration du 13 mai 1982 intégrée à la présentation de Mgr Bertone occupe également 3 pages.

Soit 6 pages pour des sujets d'un intérêt moyen qui auraient pu être résumés en quelques lignes sans nuire à la qualité du dossier. Par contre, la seule preuve que la consécration est faite n'a droit qu'à une ligne extraite d'une lettre écrite presque onze ans plus tôt ! De plus, c'est la première fois que le Vatican en parle. Pourquoi ne l'a-t-il jamais fait auparavant ? Pour mieux comprendre l'incongruité d'un tel choix, il faut le replacer dans la chronologie des consécrations.

Le 7 juin 1981, suite à l'attentat de la place Saint Pierre du 13 mai précédent, Jean-Paul II fit faire un premier acte de consécration, qu'il renouvela lui-même le 8 décembre suivant. L'année suivante, Mgr Santo Portalupi, le nonce apostolique du Portugal, accompagné de Mgr do Amaral, l'évêque de Leiria-Fatima, rendit visite à sœur Lucie qui leur déclara qu'aucune des consécrations faites jusqu'ici n'avait correspondu aux demandes de la Sainte Vierge.

Le 13 mai 1982, au cours de son premier pèlerinage à Fatima, malgré l'avis donné par sœur Lucie quelques mois auparavant, Jean-Paul II prononça un acte de consécration quasiment identique à celui de 1981. Aussi, immanquablement, le lendemain, sœur Lucie affirma à Mgr Hnilica qui était venu la voir, que la consécration de la veille ne correspondait pas à ce qu'avait demandé Notre-Dame. Elle le confirma le 11 août suivant à une de ses nièces, Mme Maria do Fetal. Le 19 mars 1983, elle remit même un texte écrit à Mgr Santo Portalupi dans lequel elle expliquait clairement que la consécration du 13 mai 1982 ne correspondait pas à la demande Notre-Dame parce que « *la Russie n'apparaissait pas clairement comme l'objet de la consécration et que chaque évêque n'avait pas organisé dans son diocèse une cérémonie de réparation publique et solennelle* ».

Le 25 mars 1984, à Rome, devant 250 000 personnes, Jean-Paul II renouvela l'acte du 13 mai 1982. Cette fois-ci le pape avait demandé aux évêques de s'associer à lui, mais ils ne firent rien. Aussi, sœur Lucie répéta, et ce jusqu'en 1989, que l'acte de 1984, ne correspondait pas à ce qu'avait demandé Notre-Dame.

À l'été 1988, une consigne vint de Rome demandant à sœur Lucie de dire que désormais la consécration était faite. La consigne lui parvint par l'intermédiaire de l'évêque de Leiria lui-même. À partir de ce moment, elle ne fera plus aucune déclaration sur ces consécrations.

Toutefois, entre août 1989 et en juillet 1990, quelques lettres affirmant que la consécration était faite, circulèrent. Au moins cinq de ces lettres ont été rendues plus ou moins publiques. Toutes étaient écrites à l'aide d'un ordinateur et portaient la signature de sœur Lucie.

Le 13 mai 1991, Jean-Paul II se rendit une deuxième fois en pèlerinage à Fatima. À cette occasion, il eut un entretien d'une vingtaine de minutes avec sœur Lucie. Rien n'a transpiré de cet entretien. Que se sont-ils dit ? Quoi qu'il en soit, il est à peu près certain que sœur Lucie n'a pas dit que la consécration était faite, sinon Jean-Paul II l'aurait sûrement fait savoir. Car, si sœur Lucie a réellement écrit en 1989 que la consécration était faite, pourquoi n'a-t-elle pas profité de l'occasion pour remercier le Saint-Père de l'avoir faite ? Toute sa vie elle a milité pour cela. Elle a insisté auprès de cinq papes pendant plus de cinquante ans. Et le jour où elle serait convaincue que la consécration est enfin faite, elle n'aurait aucune réaction, ne ferait aucun remerciement. C'est difficilement croyable.

Le 27 avril 2000, quelques jours avant la béatification de François et Jacinthe, Mgr Bertone se rendit à Coïmbra pour voir sœur Lucie. Dans le compte-rendu de cet entretien qui figure dans le dossier du Vatican, il n'est jamais question de la consécration de la Russie. Le sujet a-t-il été abordé ? Si oui, qu'a répondu sœur Lucie ? Si non, pourquoi ne pas avoir saisi l'occasion pour lui poser la question ?

Autre question étonnante : pourquoi ne pas avoir cité toute la lettre ? C'est d'autant plus étonnant que c'est la première fois que le Vatican mentionne une pièce aussi importante. Elle aurait avantageusement remplacé la lettre de Jean-Paul II ou le rappel de la prière de consécration du 13 mai 1982. Il se trouve que la date mentionnée par Mgr Bertone (8 novembre 1989) correspond à celle d'une des cinq lettres dactylographiées parues entre août 1989 et juillet 1990 et contient bien la phrase citée par Mgr Bertone. Aussi, tant que le Vatican n'aura pas produit une autre lettre, on est parfaitement fondé à croire que la citation de Mgr Bertone est bien tirée de cette lettre. La voici :

J. † M.
Sr. Walter M. Noëlker

Pax Christi

J'ai reçu votre lettre et je viens répondre à votre question : « *Has the collegial consecration of Russia to the Immaculate Heart of Mary been made, according to the Blessed Mother ?* » – Traduction – « *La consécration collégiale de la Russie au Cœur Immaculé de Marie a-t-elle été faite selon les demandes de la Vierge Marie ?* »

Oui, elle a été faite, telle que Notre-Dame l'a demandée, le 25 mars 1984.

Cette consécration a été faite par S. S. Pie XII, le 31 octobre 1942, avec une mention voilée de la Russie, mais que Dieu a bien comprise. L'on me demanda après coup si elle avait été faite comme Notre-Dame l'avait demandé. Je répondis que non, car il lui manquait l'union de tous les évêques du monde, et comme cette consécration est un appel à l'union de tout le Peuple de Dieu, cette condition est indispensable.

Le Saint-Père Paul VI l'a faite ensuite à Fatima, le 13 mai 1967. On m'interrogea après coup pour savoir si elle avait été faite comme Notre-Dame l'avait demandé. J'ai répondu que non : il lui manquait l'union avec tous les évêques du monde.

Le même Souverain Pontife l'a faite lors du Sacré Concile avec la participation de nombreux évêques. L'on m'interrogea ensuite pour savoir si elle avait été faite comme Notre-Dame l'avait demandé, je répondis que non, car elle ne devait pas être faite avec tous les évêques réunis dans une salle, mais il fallait que chaque évêque dans son diocèse la fasse avec le peuple de Dieu dont il est le guide, en union avec le Saint-Père qui est le représentant suprême et universel du Christ sur la terre ; elle est faite au Cœur Immaculé de Marie, Mère du Christ et de tout le peuple de Dieu sur la terre, le Corps mystique du Christ dont elle est la Mère, le peuple de Dieu qui lui est consacré pour que, par Elle, avec le Christ, elle soit offerte au Père pour le salut du monde.

Elle fut faite aussi à Fatima par le Saint-Père Jean-Paul II, le 13 mai 1982. Ensuite l'on me demanda si elle avait été faite dans les conditions demandées par Notre-Dame. J'ai répondu que non. Il manquait comme précédemment, l'union avec tous les évêques du monde, et comme la consécration était un appel à l'union de tout le peuple de Dieu, cette condition est indispensable.

Finalement, ce même Souverain Pontife Jean-Paul II écrivit à tous les évêques de monde pour leur demander de la faire chacun dans son propre diocèse avec le Peuple de Dieu confié à sa garde, en union avec Sa Sainteté. Il ordonna que la statue de Notre-Dame fût apportée à Rome et, devant cette image, en union avec tous les évêques du monde – unis à Sa Sainteté – avec tout le Peuple de Dieu, il fit cette consécration – à Rome – publiquement devant l'image de Notre-Dame de Fatima, le 25 mars 1984.

Après l'on me demanda si elle avait été faite comme Notre-Dame l'avait demandé. Je répondis que OUI.

Coïmbra, 8-XI-1989
Signature de sœur Lucie

Vu sa longueur, cette lettre pouvait donc parfaitement être incluse dans le dossier du Vatican, par exemple à la place de la prière de consécration de 1982 qui est moitié plus longue.

Il y a de nombreux points profondément curieux dans cette lettre ; en voici quelques-uns :

- La lettre mentionne une consécration de la Russie par Paul VI lors de son pèlerinage à Fatima le 13 mai 1967. Or ce jour-là, le pape ne fit aucune consécration. Cette erreur met un sérieux doute sur l'authenticité de cette lettre, car sœur Lucie était présente ce jour-là aux côtés du pape et ne peut pas avoir imaginé une telle consécration une vingtaine d'années plus tard.
- Pour l'auteur de la lettre, dans toutes les consécrations faites avant 1984, excepté celle de 1964, ce qui aurait manqué c'est l'union de tous les évêques du monde, seule condition impérative. Or, sœur Lucie précisa que pour toutes ces consécrations, ce qui avait surtout fait défaut, c'était la mention de la Russie, y compris dans celle de 1984.
- Quant à celle de 1964 faite lors de la clôture de la troisième session du concile Vatican II, l'auteur de la lettre affirme qu'elle n'était pas valide car les évêques ne devaient pas être réunis dans un même lieu. Or, sœur Lucie a écrit **exactement le contraire** en 1982 : elle laissait le choix au pape de réunir ou non les évêques en même lieu.
- L'expression "*Peuple de Dieu*" employée sept fois dans la lettre est entièrement nouvelle sous la plume de sœur Lucie.

La lettre affirme également qu'en 1984, le pape avait pu obtenir l'union de tous les évêques, ce qui est faux, car en réalité, aucun évêque ne fit de cérémonie particulière.

De plus, la lettre a été rédigée au moyen d'un ordinateur. Or, sœur Lucie ne savait pas se servir d'un ordinateur. Elle avait, selon plusieurs auteurs, appris à se servir d'une machine à écrire lorsqu'elle était pensionnaire à l'Asilo de Vilar, mais par la suite elle ne se servit jamais de ce moyen pour rédiger sa correspondance. Tous les documents que l'on a d'elle sont manuscrits. Pourquoi à quatre-vingts deux ans se serait-elle subitement mise à utiliser un ordinateur pour rédiger son courrier ? En outre, à l'époque, les ordinateurs personnels étaient encore très peu répandus. Beaucoup de bureaux n'en possédaient pas et la pénétration dans les familles portugaises était très faible, a fortiori dans les couvents. On voit mal comment, dans ces conditions, sœur Lucie aurait pu disposer d'un ordinateur. D'ailleurs, dans son livre publié en 2007, Mgr Bertone reconnaît que : « *Sœur Lucie n'a jamais travaillé avec un ordinateur, ni visité un site Internet* ».

Cette lettre pose de très nombreuses autres questions. Qui est M. Nœlker ? Pourquoi le Vatican a-t-il choisi une lettre adressée à un inconnu ? Sœur Lucie n'a-t-elle jamais rien dit à sa famille ou à ses amis ? Que disent ses amies, Mme Pestana et Mme do Fetal ?

Et tous les ecclésiastiques à qui elle a affirmé jusqu'en 1989 que la consécration n'était pas faite, ne les a-t-elle pas prévenus qu'elle avait changé d'avis ? Cette attitude n'est absolument pas dans ses façons de faire. Jusque-là, à chaque fois que sœur Lucie avait eu quelque chose d'important à confier, elle s'était toujours adressée en premier lieu à ses confesseurs ou à ses supérieures pour leur demander leur avis et n'agir qu'après avoir reçu leurs conseils. Où sont les lettres à son confesseur lui confiant sa joie de voir la demande de la Sainte Vierge enfin satisfaite ? Et n'a-t-elle vraiment jamais remercié le pape d'avoir fait cette consécration ? N'y a-t-il vraiment aucun autre document que cette lettre vieille de onze ans, dans lequel sœur Lucie affirme que la consécration a bien été faite ?

En outre, pourquoi sœur Lucie a-t-elle attendu cinq ans pour dire que la consécration était faite ? Ne pouvait-elle pas le dire dès 1984 ? Si non, pourquoi a-t-elle changé d'avis en 1989 ? Et quelle raison l'a fait changer d'avis ? Dans quel document l'explique-t-elle ? Car si elle s'était trompée pendant cinq ans, nul doute qu'elle se serait excusée.

Enfin, pourquoi Monseigneur Bertone n'a-t-il pas fait authentifier cette lettre par sœur Lucie au cours de sa visite du mois d'avril 2000 ? Il a pris soin de faire authentifier le secret qui n'avait aucunement besoin de l'être ; il aurait été préférable qu'il fasse authentifier cette lettre.

Aussi, lorsque Mgr Bertone affirme : « *C'est pourquoi toute discussion, toute nouvelle pétition est sans fondement* », on est en droit de penser que c'est un peu court ! Car la seule preuve avancée est une lettre non authentifiée, vieille de onze ans et adressée plus de cinq ans après ladite consécration à un destinataire non identifié. Auparavant, jamais le Vatican n'en a parlé ; et subitement, on la présente comme un argument irréfutable !

Toutes ces anomalies sont si graves qu'elles détruisent totalement l'authenticité de la lettre. Ainsi, mis à part l'extrait du troisième mémoire, les deux autres documents attribués à sœur Lucie dans le dossier du Vatican, la lettre du 12 mai 1982 (voir [lettre de liaison n° 127](#)) et la lettre du 8 novembre 1989, ne sont pas d'elle. S'ajoutant aux autres anomalies déjà relevées dans ce dossier, elles jettent un sérieux doute sur l'ensemble du dossier, notamment sur la vision constituant soi-disant la troisième partie du secret.

En union de prière dans le Cœur Immaculé de Marie
Yves de Lassus